



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

**PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2023**  
**Demande de crédit d'investissement de**  
**CHF 56'000.00 TTC**  
**pour l'assainissement du réseau d'égouts**  
**du secteur « Ouest » du village**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**Mise en conformité du réseau d'épuration des eaux usées**

La Municipalité a pour objectif de remettre à l'association des Eaux Moyenne Broye (EMB), par la mise en service de la STEP régionale à fin 2026, un réseau d'épuration des eaux usées conforme au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Les eaux claires viennent malheureusement en trop grande quantité « parasiter » les eaux usées du fait de canalisations en mauvais état. Cela occasionne un important surcoût pour traiter ces eaux non polluées. Le Service Intercommunal Eau Usée Mézières-Vulliens (SIEMV) a rappelé à plusieurs reprises aux communes membres qu'elles devront dès 2026, payer ce « trop » d'eau claire qui arrive à la station d'épuration. Par conséquent, la Municipalité procède par étape à la réalisation des travaux de mise en conformité de son réseau d'épuration des eaux usées.

Notre commune a ainsi entrepris le contrôle caméra et le curage des chambres et conduites à Moille-Baudin (2018-2019) et dans la zone du village à l'Est de la route de Berne (2022). Ces travaux ont révélé d'importantes dégradations qui ont pu être corrigées. Le reste du village sera entrepris cette année.

**Travaux sur les regards des eaux usées (EU) et chambres d'eaux claires (EC) sur le secteur « Ouest » du village**

Les travaux sur la conduite principale d'eaux usées débuteront du quartier de « La Mellette », au droit de la parcelle 8, jusqu'à la rue du Village, au droit du numéro 32 (cf. plan annexé, tracé en rouge).

Les travaux consistent à la mise en conformité et l'étanchéité des 10 chambres de visite des eaux usées (EU) situées sur le tracé de cette conduite principale, du chemin de la Mellette en passant par l'intersection des chemins de la Mellette et des Balances, pour se poursuivre par la route de la Croix Neuve, en direction du local de voirie, sis chemin de la Rochette 6.

Sur le tracé, sont prévus, au niveau de la parcelle 146, la création de deux chambres de visite, ainsi que la mise en conformité et le rehaussement de la chambre existante enterrée sur la parcelle 251, sise rue du Village 1.

Les travaux de mise en conformité des chambres existantes se poursuivent sur le tronçon de la rue du Village. A hauteur de la parcelle 245, la chambre EU/EC devra être rehaussée et rendue étanche.

Les couvercles des chambres aux droits de la rue du Village 8-10 en passant par la parcelle 37 seront remplacés, les chambres rendues étanches.

## Financement

Le coût d'investissement d'assainissement des conduites d'eaux usées (EU), des chambres d'eaux usées (EU) et collecteurs d'eaux claires (EC) du secteur « Ouest » du village se répartit de la manière suivante :

- Mise en conformité de 10 chambres	CHF	25'070.00
- Création de chambres et mise en séparatif, rehaussement	CHF	23'368.00
		-----
Total TTC	CHF	48'438.00
Divers et imprévus 15 %	CHF	7'265.70
		-----
Total TTC	CHF	55'703.70
		-----
<b>Crédit d'investissement demandé</b>	<b>CHF</b>	<b>56'000.00</b>
		=====

Le montant de CHF 56'000.00 sera financé par la trésorerie courante et/ou fera l'objet d'une demande d'emprunt aux meilleures conditions du marché et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de trente ans.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 1/2023 présenté le 16 mars 2023,
- oui le rapport des commissions des finances et de l'urbanisme chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-dessus,
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 56'000.00 (cinquante-six mille francs) pour l'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 27 février 2023.

Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire



Philippe Thévoz Vitalia Torny

Plan de situation - Travaux secteur « ouest » - Préavis no 1/2023

